

Abo Financer les soins à domicile

Les Genevois acceptent de garantir le financement de l'IMAD

La proposition du MCG, acceptée par le Grand Conseil, était combattue par la droite.

Chloé Dethurens
Publié: 27.09.2020, 15h10

5 commentaires



Pascal Frautschi / Archives

Aide à domicile pour tous

Résultat définitif: accepté

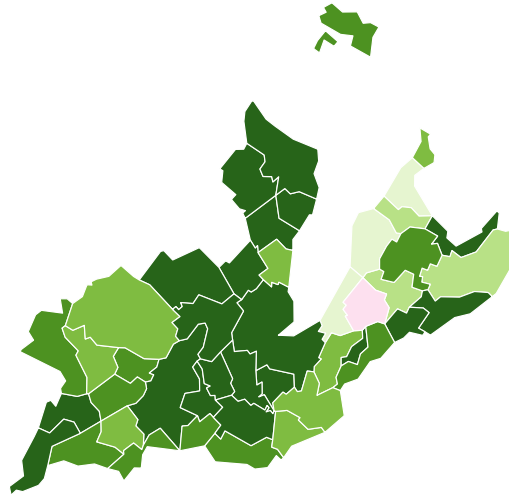
72,8% Oui ✓

27,2% Non

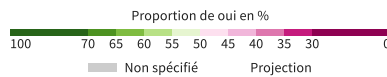
100 025

Participation 54,1%

37 448



🔍 Détail par communes



✓ Liste des communes

Tous les résultats

Les pertes d'exploitation de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) seront désormais automatiquement couvertes par l'État. À 72,76%, les Genevois ont accepté de garantir le déficit de cet organisme. Proposée par le Mouvement citoyens genevois (MCG) et validée par le Grand Conseil, cette modification de la Constitution devait passer par le scrutin populaire.

Pour Mauro Poggia, conseiller d'État chargé de la Santé, ce vote est un «signal clair». «Nous n'avons jamais serré les cordons de la bourse à ces services. Mais désormais, l'IMAD est soutenue au même titre que les HUG.» Pour les partisans de ce projet, il était en effet nécessaire d'accorder la même garantie financière aux deux institutions. «L'IMAD n'avait pas les fonds propres pour assurer l'obligation légale d'admettre qui lui est assignée. Elle risquait d'aller droit dans le mur, voire de devoir réduire certaines prestations», explique François Baertschi, député MCG.

La gauche, favorable à ce changement, a salué l'issue du vote. «Ces services doivent répondre à la demande, indique Jocelyne Haller, députée de SolidaritéS. D'où l'importance de leur donner la latitude de faire face aux besoins, sans avoir à aller marchander. On rompt avec la dynamique de serrer le cou à ces organismes.»

La droite, elle, n'est pas du même avis et craint que les nouvelles dispositions affaiblissent le contrôle du parlement et de la Commission des finances sur l'IMAD. «On donne un monopole juridique à une seule entité s'occupant des soins à domicile, on lui offre un soutien financier marqué, alors que d'autres sont actives dans ce domaine et font aussi un travail formidable», note Bertrand Reich, président du PLR.

Le Conseil d'État, lui, n'avait pas émis de recommandation de vote, s'en remettant à la décision du Grand Conseil.

Publié: 27.09.2020, 15h10

5 commentaires

Votre nom

Sauvegarder

Trier: les plus récents ▾

Nicolas Brunner

il y a 18 heures

Avec cette nouvelle loi L'IMAD pourra dépenser sans compter. A quoi bon tenir un budget si de toute manière les dépenses sont couvertes.

Les HUG en bénéficient déjà. Résultat c'est l'hôpital de Suisse qui dépense le plus (CHF 14'000.- par nuit et par personne tout compris c'est-à-dire formation et recherche incluses). Au CHUV la même moyenne est à CHF 7'000.- : chercher l'erreur.

^ 3 | v 7 | Répondre | Signaler un abus

Guillaume Lang

il y a 3 heures

@Nicolas Brunner D'où viennent vos chiffres ?

Budget de 1,7 Mia pour le CHUV et de 2 Mia pour les HUG et les HUG n'ont pas la moitié de patient et/ou de personnel que le CHUV...

^ | v | Répondre | Signaler un abus

Muriel P

il y a 21 heures

Domage pour les autres organismes indépendants qui s occupent aussi du maintien à domicile dès nos aînés et qui eux n auront aucun soutien ! Shame

^ 10 | v 3 | Répondre | Signaler un abus

Lali Lalou

il y a 16 heures

@Muriel P Et qui sont généralement bien meilleurs et plus efficaces...

^ 5 | v 5 | Répondre | Signaler un abus

Chantal Faivre

il y a 7 heures

@Lali Lalou

Ayant eu l'occasion de comparer les services de l'IMAD et ceux de sociétés concurrentes, je ne peux que partager votre avis.

^ 5 | v 4 | Répondre | Signaler un abus



[La une](#) [E-paper](#) [Archives du journal](#) [Impressum](#) [CGV](#) [Déclaration de confidentialité](#) [Contact](#) [Abonnements](#)

▾ Tous les Médias de Tamedia



© 2020 Tamedia. All Rights Reserved